

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'association Tous à vélo et à pied en Albigeois organise le 27 avril 2024 une bourse aux vélos d'occasion sur la place du Vigan en partenariat avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Tous les habitants du territoire de l'agglomération sont invités à venir déposer leurs vélos d'occasion. L'association se charge de les vendre à leur bénéfice.

ARTICLE 2 : TYPE DE VÉLOS ACCEPTÉS

Peuvent être soumis à la vente tous les types de vélos d'occasion (ville, VTT, VTC, route, tandem, VAE...) ainsi que les trottinettes. Ne sont pas acceptés les pièces détachées et les accessoires vélos (casques, porte-bébé...). Seuls seront acceptés les vélos d'occasion en bon état de marche et avec une batterie chargée (pour les VAE). Un rapide état des lieux sera fait au moment du dépôt. Si d'éventuelles réparations étaient nécessaires, il en sera fait obligatoirement mention sur la fiche de dépôt conservée par l'organisateur et sur la fiche d'identité qui sera apposée sur le vélo afin d'assurer la transparence vis-à-vis des acheteurs potentiels.

ARTICLE 3 : DÉPÔT DES VÉLOS

Le dépôt des vélos est autorisé le 27 avril à partir de 8h et jusqu'à 12h sur la place du Vigan. Une fiche de dépôt est complétée pour chaque vélo avec :

- › identité du vendeur (sur présentation d'une pièce d'identité),
- › description du vélo,
- › prix demandé.

ARTICLE 4 : VENTE DES VÉLOS

La vente s'effectue entre 9h et 18h. Les prix sont libres mais l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente d'un matériel à un prix trop élevé. L'association est présente tout au long de la manifestation pour renseigner

les acheteurs, faciliter la vente, percevoir les règlements et les restituer aux vendeurs. Ceci étant, l'organisateur ne garantit pas la vente des vélos qui lui ont été confiés. La vente est ferme et définitive. L'organisateur n'acceptera que des règlements en espèces.

ARTICLE 5 : PAIEMENT DU MATÉRIEL VENDU

Le paiement du matériel vendu est possible à partir de 15h. Une commission de 10 % de la valeur de vente est retenue au bénéfice de l'association Tous à vélo et à pied en Albigeois. Les fonds récoltés permettront à l'association de poursuivre ses actions pour la promotion des déplacements doux sur le territoire de l'agglomération. Le paiement ne pourra se faire que contre présentation du récépissé de dépôt.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES VÉLOS INVENDUS

Le retrait des vélos invendus est possible à partir de 17h sur présentation du récépissé de dépôt et d'une pièce d'identité. Tout matériel non récupéré à compter de 19h ne pourra être réclamé. Il deviendra la propriété de l'organisation qui en fera don à des associations à caractère social.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable du mauvais état d'un matériel ou vélo vendu en l'état par son intermédiaire.

ARTICLE 8 : DÉGÂTS SUR UN VÉLO

L'organisateur ne pourra être responsable de dégradations intervenues lors de la manifestation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT DE LA BOURSE

La signature par le vendeur de la fiche de dépôt vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tout renseignement

› 05 63 76 06 06

WWW.GRAND-ALBIGEOIS.FR/BOURSE-AUX-VELOS

15^e SAM. 27 AVRIL 2024 | 09H > 18H

BOURSE AUX VÉLOS D'OCCASION



PLACE DU VIGAN ALBI

MARQUAGE ANTIVOL OFFERT

ATELIER PARTICIPATIF MÉCANIQUE VÉLO

15^e

SAM. 27 AVRIL 2024 | 09H > 18H

BOURSE AUX VÉLOS D'OCCASION

On
s'occupe
de tout !

VOUS vendez ?

- Je m'assure que le vélo que je souhaite vendre, est **en état de marche**.
- Afin de gagner du temps au moment de l'inscription définitive le jour J, **je remplis le formulaire de dépôt ci-contre avant de regagner la place du Vigan**.
Si j'ai plusieurs vélos à vendre, je peux :
 - **recupérer une nouvelle fiche de dépôt à l'accueil des mairies de l'agglomération ;**
 - **télécharger de nouvelles fiches sur : www.grand-albigeois.fr/bourse-aux-velos,**
- Je me présente entre 8 h et 12 h**, place du Vigan, le samedi 27 avril prochain afin de finaliser mon inscription et de confier mon (mes) vélo(s) à l'association Tous à vélo et à pied en Albigeois qui se chargera de la vente.
Le prix de vente minimum/maximum est à fixer avec les bénévoles. Un rapide contrôle technique sera effectué par les membres de l'association avant la mise en vente.

À savoir : 10 % seront prélevés sur la vente au profit de l'association. Les fonds récoltés permettront de poursuivre des actions de promotion des déplacements doux.
- À partir de 15 h et jusqu'à 19 h**, je peux récupérer les fruits de la vente. En cas d'inventu, je récupère mon vélo à partir de 17 h et jusqu'à 19 h.

Organisée par l'association **Tous à vélo et à pied en Albigeois** en partenariat avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VOUS achetez ?

Vélos de course, de ville, VTT, BMX... venez trouver le vélo adapté à vos besoins de 9 h à 18 h place du Vigan à Albi.

À savoir : seules les espèces sont acceptées pour le paiement.

15^e

SAM. 27 AVRIL 2024 | 09H > 18H

BOURSE AUX VÉLOS D'OCCASION

N°

Fiche de dépôt

ORGANISATEUR: ASSOCIATION TOUS À VÉLO
ET À PIED EN ALBIGOIS

Le vélo

Dame Homme Mixte Enfant
 Ville VTT Course Autre
 Marque: Couleur:

Le prix

Jusqu'à 15 h: € Après 15 h: €

Vendeur

Nom, prénom:
 Date et lieu de naissance:
 Adresse:
 Carte Nationale d'identité Passeport
 N°:
 Date de validité: / /

Signature au dépôt*

* Vaut acceptation du règlement de la bourse aux vélos.
* Vaut attestation sur l'honneur de non-participation à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année 2024.

Vente Vélo vendu: € en espèces
 Commission perçue par l'organisateur (10%) Montant: €

Restitution vélo / paiement vendeur

Vélo rendu à son propriétaire Somme réglée: € en chèque

Signature vendeur